

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Le Maire et les membres du Conseil Municipal, vous invitent à participer à **la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 et à l'hommage rendu à tous les morts pour la France.**

Déroulement de la cérémonie :

- 10h45 : rassemblement devant la mairie,
- 11h00 : arrivée au cimetière, lecture et dépose d'une gerbe au Monument aux Morts et ensuite au monument de l'aviateur polonais Eugeniusz Horbaczewski (mort à Velennes en 1944).

La cérémonie sera suivie du verre de l'amitié à la mairie.

« Le devoir de mémoire consiste à préserver et à transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des hommes et femmes qui ont défendu le territoire national et ses idéaux. La paix et l'histoire doivent être au cœur de l'apprentissage civique des générations futures. La citoyenneté fait partie de ce devoir de mémoire. Chaque citoyen doit connaître et sauvegarder l'héritage des anciens combattants ». **N'avons-nous pas une demi-heure de notre temps à consacrer, une fois par an, à ce devoir de mémoire ? Alors que toutes ces femmes et ces hommes ont donné leur vie pour préserver la notre !**

Comptant sur votre présence.

Nathalie Rolland

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Le Maire et les membres du Conseil Municipal, vous invitent à participer à **la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 et à l'hommage rendu à tous les morts pour la France.**

Déroulement de la cérémonie :

- 10h45 : rassemblement devant la mairie,
- 11h00 : arrivée au cimetière, lecture et dépose d'une gerbe au Monument aux Morts et ensuite au monument de l'aviateur polonais Eugeniusz Horbaczewski (mort à Velennes en 1944).

La cérémonie sera suivie du verre de l'amitié à la mairie.

« Le devoir de mémoire consiste à préserver et à transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des hommes et femmes qui ont défendu le territoire national et ses idéaux. La paix et l'histoire doivent être au cœur de l'apprentissage civique des générations futures. La citoyenneté fait partie de ce devoir de mémoire. Chaque citoyen doit connaître et sauvegarder l'héritage des anciens combattants ». **N'avons-nous pas une demi-heure de notre temps à consacrer, une fois par an, à ce devoir de mémoire ? Alors que toutes ces femmes et ces hommes ont donné leur vie pour préserver la notre !**

Comptant sur votre présence.

Nathalie Rolland